REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2538

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 11 - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Aménagement de la desserte de l'école d'Alaï

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2538

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Francheville
objet :	**Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 11 - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Aménagement de la desserte de l'école d'Alaï**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1878 du 29 novembre 2010, le Conseil de communauté a engagé la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) en vue de permettre l'aménagement de la desserte de l'école d'Alaï de Tassin la Demi Lune sur le territoire de Francheville.

L'objectif poursuivi est de permettre la sécurisation de l'accès et de la desserte au groupe scolaire en réalisant notamment une voie à sens unique entre le carrefour d'Alaï, le chemin des Hermières et le chemin des Ifs. De plus, la commune de Tassin la Demi Lune souhaite recomposer le groupe scolaire et réaménager le stationnement.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Conseil de communauté a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la révision simplifiée du PLU en ce sens.

La délibération d'ouverture de la concertation a été transmise à l'ensemble des communes membres de la Communauté urbaine de Lyon ainsi qu'aux 9 arrondissements de Lyon le 16 décembre 2010. Elle a aussi été notifiée à monsieur le Préfet du Rhône et aux personnes publiques associées le 16 décembre 2010.

Conformément aux modalités définies dans la délibération, un dossier de concertation a été adressé :

- à la mairie de Francheville,
- à la mairie de Tassin la Demi Lune,
- à monsieur le Préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme.

Une publication a été insérée dans la presse le 16 décembre 2010 pour informer le public de la concertation.

La concertation s'est déroulée du 3 janvier au 4 février 2011 inclus.

Les habitants et autres personnes intéressées ont ainsi eu la possibilité de prendre connaissance du dossier et des objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à cet effet à la mairie de Francheville, à la mairie de Tassin la Demi Lune et à l'Hôtel de la Communauté urbaine.

Aucune observation n'a été portée dans chacun des cahiers de concertation ouvert dans les 3 lieux précédemment cités.

Conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, le projet de révision simplifiée du PLU a ensuite fait l'objet d'un examen conjoint le 22 février 2011.

L'ensemble des personnes présentes a émis un avis favorable.

Le compte-rendu de cette réunion d'examen conjoint a été joint au dossier d'enquête publique.

Par son courrier du 23 février 2011, monsieur le Préfet du Rhône a émis un avis favorable mais a formulé deux observations afin qu'elles figurent dans le dossier d'enquête publique.

Il a souhaité :

- d'une part, que la modification du tracé de l'emplacement réservé n° 5 sur la parcelle BE5, apparaisse de manière explicite,

- d'autre part, que la requalification de l'espace boisé classé en espace végétalisé à mettre en valeur soit justifiée dans le rapport de présentation.

Concernant le premier point, du fait de l'échelle au 1/5000° et de la très faible surface modifiée (4 mètres carrés), la différence est effectivement invisible à l'œil nu sur le document réglementaire.

Quant à la deuxième remarque, celle-ci a été traitée dans la notice de présentation du dossier soumis à enquête publique.

Par arrêté n° 2011-03-30-R-0118 du 30 mars 2011, monsieur le Président de la Communauté urbaine a prescrit l'enquête publique relative à la procédure de révision simplifiée n° 11 du PLU de la Communauté urbaine. Cette enquête publique s'est déroulée du 11 mai au 17 juin 2011 inclus dans les mêmes lieux que la concertation préalable.

Le public a été régulièrement informé de l'enquête publique par voies d'affichage et de publications dans la presse les 25 avril et 16 mai 2011.

Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre ouvert à l'Hôtel de Communauté, à la mairie de Francheville et à la mairie de Tassin la Demi Lune.

Par son rapport daté du 8 juillet 2011, madame le commissaire-enquêteur a donc rendu un avis favorable sur le dossier de révision simplifiée n° 11 du PLU relatif à l'aménagement de la desserte de l'école d'Alaï.

En conséquence, il est proposé d'approuver le dossier de révision simplifiée tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 7065 du 20 décembre 2010 relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine de Lyon ;

Vu les articles L 123-10, L 123-13, L 123-18, L 300-2, R 123-21-1 et suivants, R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée n° 11 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon en vue du projet d'aménagement de la desserte de l'école d'Alaï à Francheville.

2° - Approuve la révision simplifiée n° 11 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine, sur la commune de Francheville, relative à la réalisation du projet d'aménagement de la desserte de l'école d'Alaï, soumis à l'enquête publique.

3° - Précise que cette délibération tirant le bilan de concertation et approuvant simultanément la procédure de révision simplifiée n° 11 du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine :

a) - sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,

b) - fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,

c) - sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette révision simplifiée, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.